

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de
Seine
et Marne

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

Nombre de membres

Séance du 10 juin 2024

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la
convocation :**
03/06/2024

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Michel CLOUET

Pouvoirs :

Benjamin PARAVY a donné pouvoir à Nicolas CAUX,
Alain BENOIST a donné pouvoir à Didier COLIN
Jean-Pierre MIHALJEVIC a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2024/017 RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE

Objet de la délibération : **SUPPRESSIONS DE POSTES**

Vu les dispositions du nouveau code général de la fonction publique,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis CST, en date du 16 janvier 2024

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 mars 2024,

Considérant la nécessité de supprimer 2 (deux) emplois de différents grades, en raison de l'avancement de grade de deux agents :

- Suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de 2 emplois (1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe et 1 emploi d'adjoint technique), permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 11 juin 2024 :

- Filière : Administrative
 - o Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux
 - Grade : Rédacteur Principal de 2^{ème} classe
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0
- Filière : Technique
 - o Cadre d'emploi : Adjointes techniques
 - Grade : Adjoint technique
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.